

Comité Départemental BADMINTON du FINISTÈRE 	GdC	Guide du Comité Règlement Interclubs Départementaux Jeunes	Adoption: 01-09-2026 Entrée en vigueur: 01-09-2026 Validité: permanente

Sommaire

Article 1: Généralités

Article 2: Inscriptions

Article 3: Composition d'équipes

Article 4: Estimation de la valeur d'une équipe

Article 5: Nombre de matchs par rencontre

Article 6: Remplacement d'un joueur

Article 7: Forfait sur un match

Article 8: Barème des points par match

Article 9: Barème des points par rencontre

Article 10: Volants

Article 11: Horaires

Article 1: Généralités

Le Championnat Interclubs Départemental Jeunes est une compétition qualificative au Championnat Interclubs Régional Jeunes. Il se déroule sur **une seule journée** et il compte **deux divisions** :

- **Division Elite :**
 - Pas de limite de classement
 - Elle regroupe au maximum 4 équipes par catégorie, et se déroule sous la forme d'une poule unique. Si plus de 4 équipes sont inscrites dans une catégorie, les 4 meilleures équipes (au sens de l'article 4) seront acceptées.
 - La première équipe de chaque catégorie est qualifiée au Championnat Interclubs Régional Jeunes
- **Division Espoir :**
 - Classement maximum D8
 - Elle regroupe les équipes inscrites en deux poules : Poule Nord et Poule Sud
 - Plusieurs poules pourront être réalisées selon le nombre d'équipes inscrites.

Le présent règlement est calqué sur le règlement du Championnat Interclubs Régional Jeune. Les règles du RGC sont applicables.

Article 2: Inscriptions

Les clubs peuvent inscrire autant d'équipes qu'ils le souhaitent dans les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets. Un club peut inscrire deux équipes dans une catégorie, mais s'il y a plus de 4 équipes inscrites, une seule équipe pourra participer.

La date limite d'inscription des équipes est définie au **31 décembre**. Les clubs ont suffisamment de temps pour savoir s'ils ont les joueurs pour constituer une équipe, et le comité dispose de suffisamment de temps pour organiser les rencontres.

Conformément au règlement du Championnat Interclubs Régional Jeunes, une entente entre deux clubs distants de moins de 20 km est possible.

Le tarif d'inscription est de 10€ par équipe. Les inscriptions des équipes qualifiées pour la phase régionale seront prises en charge par le comité.

Article 3: Composition d'équipes

Les équipes sont composées de joueurs de la catégorie d'âge concernée ou d'une catégorie d'âge inférieure, licenciés dans le club (ou les clubs s'il y a une entente).

- **Division Elite :** 2 garçons et 2 filles
- **Division Espoir :** 2 garçons et 1 fille

Deux clubs peuvent conclure une entente pour une catégorie d'âge et concourir indépendamment dans les autres catégories.

Article 4: Estimation de la valeur d'une équipe

Pour estimer la valeur d'une équipe, le procédé utilisé par la FFBaD pour les rencontres par équipes sera utilisé.

Chaque joueur représente une valeur dépendant de son meilleur classement (à la date limite d'inscription).

Les valeurs des 2 meilleurs garçons et des 2 meilleures filles sont additionnés pour donner une valeur d'équipe.

Classement	N1	N2	N3	R4	R5	R6	D7	D8	D9	P10	P11	P12
Points	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Article 5: Nombre de matchs par rencontre

- **Division Elite** : 2 garçons et 2 filles

Chaque rencontre se joue en cinq matchs (2 sets gagnants de 15 points) :

- Un simple garçon
- Un simple fille
- Un double garçons
- Un double filles
- Un double mixte

- **Division Espoir** : 2 garçons et 1 fille

Chaque rencontre se joue en quatre matchs (2 sets gagnants de 15 points) :

- Un simple garçon
- Un simple fille
- Un double garçons
- Un double mixte

Un joueur ne peut pas faire plus de deux matchs par rencontre.

Article 6: Remplacement d'un joueur

La joueur inscrit sur la feuille de rencontre qui serait dans l'impossibilité de jouer un match (maladie, blessure à l'échauffement ou pendant un match) peut être remplacé. Le joueur remplaçant doit figurer sur la feuille de présence et ne doit pas disputer plus de deux matchs.

Article 7: Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait:

- Un match non joué;
- Un match joué par un joueur non autorisé à jouer (non licencié, suspendu à la date de rencontre, sous classé).

Un match perdu par un joueur blessé est considéré comme un match perdu, et non un match forfait.

Article 8: Barème des points par match

Barème des matchs d'une rencontre:

- Match gagné: 1 point
- Match perdu: 0 point
- Match forfait: -1 point

Article 9: Barème des points par rencontre

Tous les matchs gagnés rapportent à son équipe 1 point.

Article 10: Volants

Les volants en plume sont obligatoires pour cette compétition, au partage entre les équipes.

Article 11: Horaires

Les horaires cadres sont de 10h à 19h, mais ils peuvent être modifiés en fonction du nombre d'équipes inscrites. Dans le cas d'une catégorie avec seulement deux équipes, la rencontre pourra avoir lieu sur un créneau d'un des clubs en semaine.